

# **Conseil Municipal des Jeunes**

[Ville de Janzé](#)

**Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des enfants sur la vie de leur commune.** Il leur permet d'apprendre à être citoyen, d'y agir et, de ce fait, d'être initié à une éducation à la démocratie. Le CMJ est une occasion pour les enfants d'être consultés et de pouvoir participer à la conception et à la réalisation de projets définis en commun avec les adultes référents. Ils sont eux aussi acteurs de la vie locale.

**Le CMJ est constitué de 16 enfants âgés de 9 à 11 ans, élus par leurs camarades, dans les écoles. Ils ont un mandat de 2 ans.**

**Deux référents pour le CMJ :**

- **Christophe Bertin**, conseiller municipal et élu référent au CMJ soutient les projets des enfants, les aide dans leurs démarches et dans la mise en œuvre de leurs projets. Il fait le lien entre le groupe d'enfants et la municipalité.
- **Pauline Gaillard**, anime les séances du CMJ. Pauline recueille les échanges d'idées et accompagne les élus enfants dans le cadre de leurs projets, tant sur le travail de préparation que sur la concrétisation.

## **Contact**

**Pauline Gaillard**

[Nous contacter](#)

rgba(255,255,255,1)